

**Présents :** MM. CHANDELIER, LEVILLAIN, Mmes FOURNIER, MABIRE, MM. DUVAL, MOREL, VIVIER, LLANES, BRISSOT, Mme VAQUE, M. MARION, Mme CARLES, MM. OUDIN, LALLIER, Mme BOURDON.  
*Secrétaire de séance :* Mme FOURNIER

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le procès-verbal de réunion du 20 septembre 2020.**

### **1/ Attributions de compensations 2020 :**

Le maire a expliqué que le conseil communautaire a proposé de fixer une révision libre des attributions de compensations 2020 aux communes, et a précisé qu'il appartient donc à notre commune de se prononcer pour valider cette révision.

Il a ajouté ce que sont les attributions de compensations.

Enfin, il a précisé que la révision libre proposée est liée au fait que le FPIC (Fonds de péréquation intercommunal) est redistribué en totalité aux communes et qu'une partie est récupérée par l'intercommunalité, via les attributions de compensations.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, ces attributions de compensations avec une révision libre pour l'année 2020.**

### **2/ Décision modificative budgétaire n°2 :**

Le maire a expliqué qu'il est nécessaire d'adopter une modification budgétaire afin de régulariser les cotisations URSAFF dues en 2020.

Au compte 615221 Dépenses : - 2500 €

Au compte 6531 Dépenses + 2500 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire.**

### **3/ indemnités receveur**

Le maire a expliqué que la commune versait une indemnité de conseil et une indemnité de gestion au receveur du trésor public jusqu'en 2019.

Aujourd'hui la loi ne le permet plus.

Le maire a précisé que nous pouvons voter une indemnité de budget d'un montant de 30,49 €, et a proposé de la maintenir.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de verser cette indemnité.**

### **4/ Noël des enfants**

Le maire a expliqué que compte tenu de la crise sanitaire, il fallait envisager une organisation différente pour le Noël des enfants de l'école. Une discussion s'est instaurée et il a été décidé d'offrir une carte cadeau de 15 € à chaque enfant ainsi que la gratuité du repas de Noël pour tous.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, cette proposition.**

### **5/ Questions et Informations diverses :**

Suite à la visite du conseil municipal sur le terrain de jeux lors de la dernière réunion de conseil, afin d'étudier la possibilité pour la Communauté de Communes Terroir de Caux de construire une salle de jeux de raquettes (tennis badminton et squash), il est souhaitable de prendre une délibération pour préciser notre position à la communauté de communes porteuse du projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, de mettre à disposition du terrain, uniquement pour construire cette salle de raquettes.**